

Montréal, le 26 mars 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Dunberry
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville-Marie, Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

M^e Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville-Marie
Bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demandes de révision de la décision D-2019-101 rendue dans
le dossier R- 3996-2016 Phase 2
Dossiers de la Régie : R-4103-2019 et R-4107-2019**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a mis en place des mesures visant à minimiser le risque que représente la COVID-19 pour ses employés et les participants à ses travaux.

Ces mesures sont préventives et fondées sur les instructions, conseils et meilleurs pratiques des experts en santé publique des gouvernements du Québec et du Canada.

Le coronavirus s'est révélé à la fois imprévisible et perturbateur et la Régie prend les moyens pour assurer, en toute sécurité, l'exercice de ses compétences au bénéfice des entités règlementées, des consommateurs québécois et de l'économie du Québec.

Dans le cadre des mesures prises dans ce contexte de pandémie, la Régie **reporte l'audience prévue pour les 15, 16 et 17 avril 2020** dans les dossiers mentionnés en objet à une date qu'elle déterminera ultérieurement.

Nous sommes conscients que la situation en lien avec la COVID-19 est en constante évolution et la Régie continue à surveiller l'état de la pandémie et à évaluer, le cas échéant, d'autres approches afin d'assurer que notre milieu de travail demeure sécuritaire et sain pour que nous puissions continuer à exercer nos fonctions.

La Régie vous contactera dans les meilleurs délais afin de déterminer de nouvelles dates pour la tenue de l'audience.

Nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml